



Chancellerie d'État
Office de la communication

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 75 91
communication@be.ch
www.be.ch

Communiqué de presse du Conseil-exécutif du 9 janvier 2025

Votations : L'initiative solaire bernoise et le contre-projet

(Texte en français facile)

Le 9 février 2025, il y aura des votations.
Le peuple va voter
pour l'initiative solaire bernoise ou pour le contre-projet.
L'initiative veut plus d'installations solaires
dans le canton de Berne.
Le contre-projet aussi.
Mais les règles du contre-projet sont moins sévères.

Que veut l'initiative solaire bernoise ?

Cette initiative veut changer la loi cantonale sur l'énergie. Voilà les propositions dans la nouvelle loi :

- Il faut mettre des installations solaires sur les toits et les façades des nouveaux bâtiments, s'ils sont bien orientés.
- Il faut mettre des installations solaires sur les toits et les façades, qu'on rénove, s'ils sont bien orientés.

Cette initiative donne aussi un délai :

Tous les bâtiments existants doivent avoir des installations solaires jusqu'en 2040.

Communiqué de presse du Conseil-exécutif du 9 janvier 2025 Votations : L'initiative solaire bernoise et le contre-projet

Quels sont les buts de l'initiative solaire bernoise?

Les buts de l'initiative sont les suivants :

- avoir plus rapidement de l'énergie durable et écologique
- protéger le climat
- renforcer l'économie dans le canton de Berne
- créer des places de travail
- avoir assez de courant pour tous

Quel est le contre-projet du Grand Conseil?

Le Grand Conseil veut aussi plus d'installations solaires dans le canton de Berne. Mais il trouve que l'initiative propose des règles trop sévères. Pour cette raison, il a fait un contre-projet. Le contre-projet veut aussi changer la loi cantonale sur l'énergie.

Voilà ce que veut le contre-projet :

- Il faut mettre des installations solaires sur les toits des nouveaux bâtiments, s'ils sont bien orientés.
 Mais pas sur les façades.
- Quand on rénove un ancien toit, il faut l'annoncer aux autorités.
 Ensuite, il faut regarder ceci : le toit est-il bien orienté ?
 Si oui, on peut mettre une installation, mais ce n'est pas obligatoire.
- Sur les grandes places de parking, il faut mettre des installations solaires.

Quels sont les arguments du Grand Conseil?

La majorité du Grand conseil pense que : Le contre-projet soutient aussi la protection du climat. Il soutient aussi les objectifs pour le climat et pour l'énergie du canton et de la Suisse. Le contre-projet est une solution pratique et réaliste.

S'il y a 2 « oui », la question subsidiaire va décider

Peut-être que le peuple va dire **2 fois « oui » :** aux 2 changements de loi. Pour cette raison, il y a une question subsidiaire dans les votations.

Dans la question subsidiaire, il faut dire quelle est notre proposition préférée : L'initiative solaire bernoise ou le contre-projet ? Communiqué de presse du Conseil-exécutif du 9 janvier 2025 Votations : L'initiative solaire bernoise et le contre-projet

Peut-être que le peuple va aussi dire **2 fois « non »**. Dans ce cas, la loi actuelle reste la même. On ne change **rien**.

Pour plus d'informations sur ces votations, voir le site : www.be.ch/votations